

Compte-rendu du Comité Social d'Administration

INSTALLATION DU CSAL

FO avait, dès le départ, fait part de son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique, publiée le 6 août 2019.

Pour autant, les nouveaux élus **FO** de la DSFiPE font le choix de siéger dans cette première instance, dont l'ordre du jour doit notamment aborder les emplois, sans que cela préjuge de ce qu'ils décideront lors des exercices suivants **FO DSFiPE**.

FO DSFiPE s'étonne que cette nouvelle instance soit mise en place sans que le règlement intérieur n'ait été publié. Vos élus **FO** souhaitent vivement que le dialogue social soit de grande qualité.



INTRODUCTION

La Présidente rappelle qu'elle est très attachée au dialogue social ainsi qu'aux conditions de vie au travail, au bien-être et à la sécurité des agents.

La formation interne doit être renforcée, avec le redéploiement des missions de ASTRE, davantage orientées vers le soutien à l'agent.

Courriel de menace...

Réactualisation des info pour réaction à tenir.

L'ISST doit passer pour voir l'ensemble du bâtiment, après avoir examiné la sécurité incendie en 2022.

VOLET EMPLOIS EN 2023

Un emplois de B est créé à la DSFiPE, qui devrait être affecté à la Paye.



Pour autant, vos élus **FO** se sont abstenus lors du vote sur le sujet – pour rappel notre direction locale a subi 138 suppressions d'emplois, en incluant la fermeture des Trésoreries à l'Étranger.

De plus la DGFIP dans sa globalité va perdre 850 emplois en 2023.

Les services CGRE et PC resteront intégrés à la DSFiPE.

La fin de l'apurement administratif des comptes des établissements à autonomie financière a entraîné des changements : transfert d'un emploi C du service EAF vers CGRE ; évolution des missions résiduelles du service EAF.

PENSION – BASCULE VERS LE SI CDC

La bascule vers le SI CDC, qui devait être initiée pour partie des pensions au 1^{er} janvier 2023, a été décalée après des discussions avec le SRE.

La première vague de la bascule, à la fin du 1^{er} trimestre 2023, doit concerner 50 000 pensionnés (retraites du combattant, légions d'honneur, médailles militaires).



La seconde vague, pour environ 50 000 autres pensionnés (pensions civiles et militaires, pensions militaires d'invalidité), doit avoir lieu au second semestre.

QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux bâtimentaires

→ Chantier isolation : le dossier a été déposé auprès de la Centrale (programme budgétaire 156).

Il est constitué de deux volets :

x un pour les huisseries (montant estimé de 850k euros),

x un autre pour le reste des travaux d'isolation.

La Centrale devait faire un retour sur le chantier huisseries au 15 janvier. Si feu vert, la procédure d'appel d'offre sera lancée.

Il est prévu de refaire les sols à moyen terme.

Le souhait de déménager des agents PC a été évoqué sachant que la dématérialisation à venir permettra un accès plus espacé aux archives du sous-sol.

Le problème, selon la Direction, est de trouver un espace suffisant, et serait à intégrer dans un chantier plus global de réorganisation – certains services disposant à l'heure actuelle de beaucoup de place au regard de leurs effectifs.

2. Régime indemnitaire

Il s'agissait ici d'aborder la question du régime indemnitaire spécifique à la DSFiPE.

Tout d'abord, il est noté que quatre emplois de A+ () sont officiellement rattachés au CBCM MEAE :

- x 1 AFiPA,
- x 1 Idiv CN,
- x 2 IFiP

Alors que tous les agents de tous les autres CBCM bénéficient de la prime de Centrale, ce n'est pas le cas des agents CBCM du MEAE.

Par ailleurs, les missions de plusieurs services de la DSFiPE relèvent clairement d'attributions de services centraux (maîtrise d'ouvrage d'applications informatiques, tête de réseau, participation à la rédaction de textes législatifs et d'instructions juridiques).

Sollicitée, la Présidente s'est empressée de répondre que le régime indemnitaire ne relevait pas de sa responsabilité.

Il a ainsi été demandé à la Présidente la base légale et réglementaire relative à la prime de Centrale – concrètement, qui décide de son attribution et selon quels critères ?

Étrangement les élus ont essuyé une fin de non-recevoir, le seul argument martelé par la Présidente étant que les fiches de poste DSFiPE mentionnent l'absence de prime de Centrale.

Sans doute les fondements réglementaires de la paye des agents de la DSFiPE sont-ils moins importants, aux yeux de notre Direction, que ceux qui concernent les agents du MEAE !

3. À venir

9 contrôleurs stagiaires doivent arriver au 12 avril. Ils bénéficieront d'un tutorat.

Le Dr Gallet va quitter la DGFIP, son intérim sera assuré par le Dr Aubrun.

Un rappel est fait sur le télétravail : l'agent doit être présent au moins 2 jours par semaine en présentiel.

**VOUS NE VOULEZ RATER
AUCUNE INFORMATION ?
INSCRIVEZ-VOUS SUR NOTRE
LISTE DE DIFFUSION.
C'EST SIMPLE ET FACILE.
IL SUFFIT D'UN COURRIEL**

